



SINISTRES

des Alpes-Maritimes

Les membres du bureau de la Fondation des Lions de France ont décidé, pour permettre aux Clubs Lions et LEO de répondre aux besoins exprimés par les Lions et Léos des clubs des Alpes-Maritimes, de :

1/ Réserver une enveloppe de 15 000 euros pour :
a. aider les personnes âgées ;
b. aider les personnes en situation de handicap.

2/ D'ouvrir un compte
« Dons dédiés - Sinistrés des Alpes-Maritimes » afin de collecter des dons de personnes morales et physiques qui feront l'objet de la délivrance d'un CERFA par la Fondation des Lions de France.

3/ D'ouvrir sur la page « HelloAsso »
de la Fondation des Lions de France une campagne de collecte de dons défiscalisés, afin de permettre le versement de dons par carte bancaire (CB).

Nous souhaitons donner aux Clubs Lions l'occasion de participer à cet élan de générosité par des actions au plus près de leur communauté.

À Paris, le 08 octobre 2020.

Pour les membres du bureau,

Le président,